



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vannes, le 15/12/2023

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Attention aux pratiques abusives de certains magasins de meubles éphémères

La direction départementale de la protection des populations du Morbihan (DDPP) appelle la vigilance des consommateurs, **face aux démarchages téléphoniques** qui invitent à venir retirer un cadeau ou participer à une loterie dans un lieu défini.

Quels sont les cas de figure les plus fréquents ?

- **les ventes en bail précaire de meubles** : vous avez été démarché téléphoniquement et vous avez reçu, à la suite de ce démarchage, une invitation personnelle à venir retirer des cadeaux dans un magasin de meubles récemment ouvert, voire à participer à une loterie ?
- **les ventes au déballage d'articles de literie dans des hôtels ou restaurants** : vous avez été démarché pour venir assister à une démonstration commerciale se déroulant dans un hôtel ou un restaurant ?

Ces démarchages et invitations ont pour but d'attirer les consommateurs sur un lieu de vente et de les soumettre à des méthodes de vente particulièrement agressives et trompeuses susceptibles de leur porter préjudice.

Quelques conseils peuvent être utilement rappelés :

- **Si vous n'êtes pas intéressé par l'achat d'un meuble ou d'un article de literie, ne donnez pas suite à l'invitation.** En dépit d'une présentation flatteuse, les cadeaux promis sont toujours de faible valeur, et la « loterie » donne systématiquement droit à un bon d'achat à valoir le jour de votre visite,
- **Tous les meubles neufs mis en vente doivent comporter une étiquette sur laquelle figure un certain nombre de mentions obligatoires.** Prenez le temps de comparer les produits et les prix avec ceux vendus dans d'autres magasins de meubles ou d'articles de literie. Ne cédez pas aux éventuelles pressions des vendeurs pour conclure la vente le jour-même,
- **Ne vous laissez pas influencer par le discours des vendeurs,** qui vise uniquement à vous faire croire que vous faites une bonne affaire,

.../...

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

- **N'accordez aucune confiance aux remises commerciales en cascade ou « exceptionnelles »** qui vous sont consenties. Ces remises sont réalisées sur des prix artificiellement gonflés et sont proposées en réalité à tous les clients,
- **Si les vendeurs vous proposent un crédit pour financer le bien, demandez une information claire sur les conditions de remboursement et le montant des mensualités**, car les intérêts peuvent renchérir significativement le prix à payer. Ne signez jamais un document incomplet (par exemple, s'agissant de la date), a fortiori ne signez jamais un document en blanc,
- **Quoi que vous disent les vendeurs, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours pour revenir sur votre achat.** Tant que ce délai court, vous pouvez exiger l'annulation de la vente et du crédit affecté auprès du magasin ou du vendeur, sans pénalité, sans avoir à vous justifier, et sans que les vendeurs ne puissent s'y opposer,
- **Contactez la Direction Départementale chargée de la Protection des Populations territorialement compétente** si le magasin ou le vendeur refuse de faire droit à votre demande et/ou si vous considérez avoir fait l'objet de pratiques commerciales trompeuses ou agressives (harcèlement, tentatives d'intimidation, ...), en y joignant, si possible, tous les documents commerciaux remis par les vendeurs,
- Ne tardez pas à réagir. Les magasins ou vendeurs sont installés pour de courte durée et peuvent changer d'adresse à tout moment.

Tout consommateur s'estimant victime de telles pratiques est invité à prendre contact avec les enquêteurs de la direction départementale de la protection des populations du Morbihan (DDPP)

Service concurrence consommation et répression des fraudes

32 boulevard de la résistance – CS 92526 - 56019 VANNES

Tél. : 02.97.63.29.45. – courriel : ddpp@morbihan.gouv.fr

Vous avez rencontré un problème en tant que consommateur ?

Signalez-le sur www.signal.conso.gouv.fr, le site de la DGCCRF

Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : pref-communication@morbihan.gouv.fr



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle
56019 Vannes Cedex